

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le lundi 9 décembre 2019 se tient à 15 h 30, au bureau de la MRC du Granit, une séance du comité administratif de la MRC. Madame le préfet, Marielle Fecteau, préside la séance. Les maires, madame France Bisson et messieurs Ghislain Breton, Gaby Gendron, Yvan Goyette et Jeannot Lachance participent à la rencontre.

À titre de secrétaire-trésorière et directrice générale de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement et des cours d'eau, mesdames Jacinthe Garand, conseillère en développement entrepreneurial et Sophie Bourassa, responsable de l'environnement et de l'évaluation, sont présents.

Madame Julie Morin, mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, est absente.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame le préfet constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2.0

ORDRE DU JOUR

Il est demandé d'ajouter au point 16.0 Varia les points suivants :

- Calendrier CA et Conseil des maires de l'année 2020
- Invitation de la SDEG - CA extraordinaire et AGA

C.A. 2019-112

ORDRE DU JOUR

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
COMITÉ ADMINISTRATIF
ORDRE DU JOUR DU 9 DÉCEMBRE 2019

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2019
4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE
 - Remerciements – Place aux jeunes
5. FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)
6. CONFORMITÉ DE RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU – MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

7. DOMMAGES À UNE PROPRIÉTÉ – MUNICIPALITÉ DE STRATFORD
8. DEMANDES DE COMMANDITES
 - Journée internationale des femmes 2020 – Centre des femmes
 - Exposition extérieure de photos grand format – Club photo région de Mégantic
9. MODIFICATION DU CALENDRIER DES VISITES D'ÉVALUATION
10. DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
11. ATELIER DE TRAVAIL DU CONSEIL DES MAIRES
12. BÂTIMENT
13. FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET
14. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
15. RESSOURCES HUMAINES
 - Manuel de l'employé
16. VARIA
17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3.0

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

C.A. 2019-113

PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2019

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif de la MRC du Granit du 18 novembre 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Remerciements – Place aux jeunes

Je transmets aux maires les remerciements de Place aux jeunes pour la contribution financière de l'année 2020.

5.0

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

C.A. 2019-114

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI) RELÈVE, DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2019-11-01

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement pour l'achat d'actifs d'une entreprise manufacturière, projet FLI-2019-11-01;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC du Granit d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC du Granit ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 15 000 \$ soit accordé au promoteur du projet de relève FLI-2019-11-01 pour l'achat d'actifs d'une entreprise manufacturière, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Relève.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2019-115

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET FLI-2019-11-02

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'aide financière par l'intermédiaire du Fonds local d'investissement pour l'acquisition d'équipements pour une entreprise manufacturière, projet FLI-2019-11-02;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé ce projet et recommande au comité administratif de la MRC du Granit d'accorder l'aide financière demandée pour ce projet;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC du Granit ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un prêt de 15 000 \$ soit accordé au promoteur du projet FLI-2019-11-02 pour l'acquisition d'équipements pour une entreprise manufacturière, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI-Régulier.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer la garantie de prêt et les autres documents nécessaires à ce prêt.

QUE ce montant soit versé à même les sommes disponibles au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2019-116

**REMBOURSEMENT FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI),
DEMANDE DE MORATOIRE PROJET FLI-2017-11-02**

ATTENDU QU'en décembre 2017 une fusion de prêts été accordée au projet d'entreprise d'ébénisterie, projets FLI-2016-10-04 et FLI-2017-11-02 et ce, dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI);

ATTENDU QUE la MRC du Granit a octroyé, par sa résolution C.A. 2019-63, un ajustement de cédule pour le remboursement en capital et intérêts du prêt qui lui a été octroyé, et ce, pour les mois de juillet et août 2019;

ATTENDU QUE le promoteur demande un moratoire de six (6) mois pour le remboursement en capital du prêt qui leur a été octroyé, soit du 20 octobre 2019 au 20 mars 2020 inclusivement;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé cette demande et recommande au comité administratif de la MRC de l'accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un moratoire de six (6) mois sur le remboursement en capital soit accordé au promoteur du projet FLI-2017-11-02 et ce, pour la période du 20 octobre 2019 au 20 mars 2020 inclusivement, tel que recommandé par le comité de financement.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le moratoire et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.A. 2019-117

**FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI), DEMANDE DE DÉLAI
SUPPLÉMENTAIRE POUR LE REMBOURSEMENT AU PRÊT DU
PROJET FLI-2016-05-01**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a accordé, en mai 2016 par sa résolution C.A. 2016-80, un prêt de 50 000 \$ au promoteur du projet FLI-2016-05-01 pour l'implantation d'un projet d'hébergement;

ATTENDU QUE les modalités du contrat de prêt prévoyaient un remboursement selon deux éventualités soit le remboursement total du prêt avec intérêts et charges au plus tard le 31 décembre 2017, soit un remboursement sur un terme de cinq ans à partir du 1^{er} janvier 2018;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC Granit a accepté depuis février 2018, différentes demandes de délais supplémentaires pour le remboursement du prêt;

ATTENDU QUE le promoteur demande à nouveau un délai supplémentaire pour le remboursement du prêt qui lui a été octroyé en 2016 (FLI-2016-05-01), soit du 28 août 2019 au 28 janvier 2020 inclusivement;

ATTENDU QUE le comité de financement de la MRC du Granit a analysé cette demande et recommande au comité administratif de la MRC de l'accorder;

ATTENDU QUE les maires du comité administratif de la MRC ont pris connaissance de ce projet et des recommandations du comité de financement et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un délai supplémentaire de six mois (6), soit du 28 août 2019 au 28 janvier 2020 inclusivement, pour le remboursement du prêt de 50 000 \$ soit accordé au promoteur du projet FLI-2016-05-01 pour son projet d'implantation d'un projet d'hébergement, le tout selon les conditions prévues pour la gestion des prêts au FLI.

QUE la secrétaire-trésorière et madame le préfet soient autorisées à signer le délai supplémentaire pour le remboursement et les autres documents relatifs à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

CONFORMITÉ DE RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU – MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

C.A. 2019-118

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU : AUTORISATION ACCORDÉE À LA MUNICIPALITÉ DE STRATFORD POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX À ENTREPRENDRE SUR UN COURS D'EAU SANS NOM TROUVANT SON EMBOUCHURE DANS LE LAC AYLMEYER ENTRE LES LOTS 6 276 783 ET 5 642 318, DANS LE CADRE D'UN PROJET DOMICILIAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DE TRAVAUX

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de la Municipalité du Canton de Stratford pour des travaux d'aménagement de cours d'eau visant son déplacement pour l'élargissement d'un chemin pour les fins d'un développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*, le cours d'eau cité en objet et ci-après nommé le « cours d'eau » est un cours d'eau à l'égard duquel la MRC a juridiction exclusive;

CONSIDÉRANT QUE ce type de travail nécessite notamment l'autorisation de la MRC et l'émission d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford a mandaté la firme *Le RAPPEL* pour déposer en son nom une demande d'autorisation au Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux Changements climatiques (MELCC), demande accompagnée des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stratford a dû être porteuse de la demande pour permettre le dépôt au MELCC et ainsi se voir confier la gestion de ces travaux à être réalisés sur le cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC peut, par entente avec une municipalité locale de son territoire, confier à celle-ci la gestion des travaux à effectuer dans un cours d'eau se trouvant sous sa juridiction;

Il est proposé, appuyé et résolu :

D'autoriser les travaux décrits dans les plans et devis, conditionnellement à ce que la Municipalité de Stratford obtienne les autorisations des autres autorités compétentes.

D'autoriser madame Marielle Fecteau, préfet et madame Sonia Cloutier, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer au nom et pour le compte de la MRC du Granit, l'Entente relative à la gestion de travaux à entreprendre sur un cours d'eau sans nom trouvant son embouchure dans le lac Aylmer entre les lots 6 276 783 et 5 642 318 dans la Municipalité du Canton de Stratford, dans le cadre d'un projet domiciliaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0

DOMMAGES À UNE PROPRIÉTÉ – MUNICIPALITÉ DE STRATFORD

Monsieur Patrice Gagné explique aux maires que suite aux conditions climatiques difficiles et exceptionnelles, il y a quelques semaines, l'eau a arraché un ponceau ainsi qu'une partie du Chemin de Stratford, dans la municipalité de Stratford, ce qui a créé des dommages à une propriété (terrain et résidence). Il ajoute que les propriétaires de la résidence en question ont fait parvenir une mise en demeure au Ministère des Transports du Québec (MTQ), à la MRC du Granit et à la Municipalité de Stratford afin qu'ils soient remboursés pour les dommages. Je termine en ajoutant que ce dossier a été transmis à notre assureur considérant sa nature et que nous tiendrons les maires informés des développements.

8.0

DEMANDES DE COMMANDITES

J'informe les maires que la MRC a reçu une demande du Centre des femmes dans le cadre de la Journée internationale des femmes 2020 et qu'en regard de la Politique de dons et commandites de la MRC, cette demande n'est pas admissible.

C.A. 2019-119

DEMANDES DE COMMANDITES - EXPOSITION EXTÉRIEURE DE PHOTOS GRAND FORMAT DU CLUB PHOTO RÉGION DE MÉGANTIC

ATTENDU QUE le Club photo région de Mégantic a déposé une demande de commandite pour son projet d'exposition extérieure de photos grand format;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères de la Politique de dons et de commandites de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la Municipalité Régionale de Comté du Granit approuve qu'un montant de 1 000 \$ soit versé au Club photo région de Mégantic pour son projet d'exposition extérieure de photos grand format.

QUE ce montant soit versé à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires au budget de l'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0

MODIFICATION DU CALENDRIER DES VISITES D'ÉVALUATION

Madame Sophie Bourassa explique aux maires que le service de l'évaluation désire restructurer le calendrier de visites. Elle explique que ce dernier est présentement sur 6 années et que 2 municipalités se sont ajoutées au niveau de la visite des risques faibles en prévention incendie. Elle poursuit en mentionnant qu'en plus de cela, le manque de personnel fait en sorte qu'il est difficile de respecter le calendrier. Elle ajoute qu'après validation, la loi autant au niveau de l'évaluation que de l'incendie permet d'échelonner le calendrier de visites sur 7 ans plutôt que 6 ans. Ayant d'ailleurs reçu la confirmation du ministère de la Sécurité publique, le nouveau schéma de couverture de risques incendie indiquera aussi un calendrier de visite sur 7 ans. J'ajoute que les municipalités seront donc toutes informées lors de la tournée des municipalités dans le cadre de la présentation du nouveau schéma. Des questions sont posées en lien avec le retard de certaines visites.

10.0

DEMANDE D'APPUI ET DEMANDE DE CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS

Mme Fecteau présente une demande d'appui que les municipalités et la MRC ont reçue en lien avec une demande au gouvernement de créer un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local. Les maires discutent de la demande et adoptent la résolution suivante.

C.A. 2019-120**RECOMMANDATION – DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS CONCERNANT LA DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CRÉER UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a fait parvenir une demande d'appui aux MRC et municipalités du Québec dans sa demande au gouvernement de créer un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les membres du comité administratif recommandent au conseil des maires de ne pas appuyer la demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François visant à demander au gouvernement de créer un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0

ATELIER DE TRAVAIL DU CONSEIL DES MAIRES

Madame le préfet propose aux maires de tenir un atelier de travail au début du mois de février tel que demandé par le conseil des maires. Des possibilités de dates et de sujets à traiter sont discutés. Il est convenu de tenir l'atelier le 5 février 2020 à compter de 19 h.

12.0**BÂTIMENT**

Des discussions ont lieu en lien avec les travaux qui seront faits dans le bâtiment.

13.0**FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PRÉFET****C.A. 2019-121****FRAIS DE DÉPLACEMENT DE MADAME LE PRÉFET, OCTOBRE ET NOVEMBRE 2019**

ATTENDU QUE madame le préfet a déposé aux membres du comité administratif la liste de ses frais de déplacement pour les mois d'octobre et novembre 2019 et que les maires l'acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le comité administratif de la MRC autorise le paiement des frais de déplacement de madame Marielle Fecteau pour les mois d'octobre et novembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0**PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF**

Il est convenu que la prochaine séance aura lieu le 13 janvier 2020 à compter de 15 h 30. Un avis de convocation sera envoyé conformément à la loi.

15.0**RESSOURCES HUMAINES**

J'informe les maires que le Manuel de l'employé a été remis aux employés et que son adoption aura lieu au conseil des maires de janvier prochain. Des discussions ont lieu en lien avec les modifications du Manuel. Il est convenu qu'une page de présentation des modifications soit envoyée aux maires pour fin d'adoption plutôt que le volumineux document.

16.0**VARIA****Calendrier CA et Conseil des maires de l'année 2020**

J'informe les maires qu'après validation, lors du dernier conseil des maires, le calendrier des séances du CA et du Conseil des maires pour l'année 2019 aurait dû être adopté par résolution. J'ajoute que puisqu'il a tout de même été déposé et qu'il convenait, l'avis public paraîtra comme prévu en décembre, mais le calendrier sera adopté lors de la séance de janvier prochain.

Invitation de la SDEG - CA extraordinaire et AGA

Monsieur Ghislain Breton mentionne qu'il a reçu une invitation de la SDEG pour un CA extraordinaire et un AGA prochainement. Il questionne le sujet indiqué dans l'invitation. Madame le préfet mentionne que des détails seront retournés par courriel.

17.0

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.A. 2019-122

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du comité administratif du 9 décembre 2019 soit levée, il est 16 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du comité administratif de ce 9 décembre 2019 et ce, pour les résolutions C.A. 2019-114, C.A. 2019-115, C.A. 2019-116, C.A. 2019-117, C.A. 2019-119 et C.A. 2019-121.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale